RENSEIGNEMENTS FACTURATION
ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Nos tarifs sont susceptibles d'évoluer une fois au cours de l'année scolaire

I – RESTAURATION :

Sous forme d'un self-service, il est proposé au choix de l'élève : des entrées, viande(s) et/ou poisson, accompagnements dont 1 légume, laitages et desserts. Le prix du repas est de **5.49 €. (Les tarifs sont susceptibles d'une hausse sur le courant de l'année 2023-2024)**

Pour l'année 2023-2024, il y a 136 jours de cantine.

En 10 mensualités : **136 X 5.49 € = 746.64 € coût annuel**

10 mois = 74.66 € coût mensuel

En cas d'absence maladie, le remboursement intervient à l'issue du 3-ème jour d'absence un avoir vous sera effectué sur facture le mois suivant l'absence.

Pour les élèves ne prenant pas les repas avec une régularité annuelle le repas est facturé 6.31 €

II – CONTRIBUTION FAMILIALE :

Une contribution est demandée aux familles pour faire face aux frais de fonctionnement non pris en charge par l'Etat ainsi que pour l'assurance de l'établissement couvrant les activités scolaires de votre enfant.

Le collège pratique le système de la contribution familiale modulée suivant les revenus annuels de chaque famille et le nombre d'enfants à charge.

Le Calcul de la contribution 2023/2024 s'effectue sur la base de votre **avis d'imposition 2022 sur revenus 2021** : prendre la ligne « **Revenu Fiscal de Référence** » et positionner vous en fonction du nombre d'enfants à charge figurant sur votre imposition.

Tableau des contributions annuelles 2023/2024 assurance comprise

Imposition 2022 sur les revenus 2021						
Enfant à charge	**Tranche 1** Jusqu'à 21 000 €	**Tranche 2** 21 001 € à 32 000 €	**Tranche 3** 32 001 € à 44 000 €	**Tranche 4** 44 001 € à 55 000 €	**Tranche 5** 55 001 € à 70 000 €	**Tranche 6** Supérieur à 70 001 €
1	**A1 - 305€**	**B1 - 492 €**	**C1 - 678 €**	**D1 - 813 €**	**E1 - 952 €**	**F1 - 1092 €**
2	**A2 - 298 €**	**B2 - 480 €**	**C2 - 664 €**	**D2 - 795 €**	**E2 - 932 €**	**F2 - 1069 €**
3 et +	**A3 - 291 €**	**B3 - 470 €**	**C3 - 649 €**	**D3 - 778 €**	**E3 - 913 €**	**F3 - 1047 €**

Les situations particulières seront étudiées avec toute l'attention par le Chef d'Etablissement.

Fournir une copie intégrale de votre avis d'imposition avec le retour de ce dossier financier, sans celle-ci, nous calculerons votre contribution dans ***la colonne grisée*** en fonction du nombre d'enfants à charges.

III. – FACTURATION : (numérisation de la facturation)

- Vous recevrez une facture sur votre Espace Parent Ecole Directe en début d'année pour la restauration, la contribution familiale et les livres-TD puis une en juin pour le solde.

- Pour les autres activités scolaires (voyages, animations, conférences, spectacles …) la participation financière sera facturée directement aux familles, vous recevrez dans ce cas une facture complémentaire sur Ecole Directe.

1. PAIEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE :

- Le prélèvement est effectué mensuellement le 6 de chaque mois (échéancier d'octobre à juillet sur la facture).
- Pour les factures complémentaires, le prélèvement se fera automatiquement.

Si vous optez pour la première fois à ce mode de règlement ou si vous changez de RIB, veuillez nous retourner **le mandat SEPA rempli, signé** accompagné du **Relevé d'Identité Bancaire** (R.I.B.)

2. PAIEMENT PAR CHEQUE OU ESPECES :

- La première facture est à régler par trimestre 1er au **6 décembre2023**, 2ème au **6 mars 2024** et 3ème au **6 juin 2024** (échéancier sur la facture).
- Pour les factures complémentaires, le règlement devra être transmis après publication de la facture sur Ecole Directe.

IV – Pack iPad :

Uniquement pour les élèves de 6ème-5ème ou 4ème entrants en septembre 2023 :

Chaque nouvel élève de sixième, cinquième et quatrième sera obligatoirement équipé d'un iPad commandé par l'établissement.

Ce pack iPad comprend pour les 4 années de collège :

- 1 iPad
- 1 coque de protection
- La garantie et l'assurance contre les dégâts matériels, accidents, maladresses et vols.
- 1 licence Office 365 afin de bénéficier des applications Word, Excel, Powerpoint.
- Les manuels numériques
- Une charte d'utilisation qui sera signée par l'élève et ses parents.

L'établissement prend en charge l'infrastructure réseau (wifi par exemple), la maintenance et l'équipement de l'ensemble de l'équipe éducative.

Un montant de 16.74 €/mois sur une année civile durant les 4 années de collège est demandé aux familles en plus de la contribution.
Le coût total annuel du **pack iPad de 167.40 €** peut-être payé par prélèvement **en 10 mensualités de 16.74€ ou par chèque à chaque facture trimestrielle.**

Pour les élèves actuellement scolarisés dans l'établissement, le coût mensuel de l'iPad reste inchangé (contrat signé pour 4 années de collège).

Si vous souhaitez avoir plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet : https://stjb-delasalle.fr rubrique « Collège » puis « Projet iPad ».

IV. – LA SALLE LIENS INTERNATIONAL :

Comme vous le savez notre établissement fait partie du réseau LaSallien ; à ce titre et afin de témoigner de notre gratitude aux frères, notre collège se nomme depuis septembre 2015 Saint Jean-Baptiste de la Salle.

C'est pourquoi notre mission s'effectue sous l'éclairage des 3 piliers du projet éducatif LaSallien (site : https://lasallefrance.fr/)

- **1 : Au service de tous les jeunes et prioritairement des défavorisés**
- **2 : Ensemble et par association**
- **3 : Construire l'homme et dire Dieu**

De même si vous le souhaitez, il vous est possible de recevoir chez-vous 4 numéros du magazine LA SALLE LIENS INTERNATIONAL, le tarif de l'abonnement annuel 2023-2024 est **de 10.40 €** et **sera automatiquement sur votre facture.**

V. – L'APEL : Association de Parents d'élèves de l'enseignement Libre

L' Apel, mouvement national,
représente plus de 820.500 familles adhérentes.
"C'est une chance de plus pour vos enfants"

Le Magazine Famille & Education
Apporte un contenu pratique et utile aux familles 5 fois par an

ApelService
une plate-forme téléphonique nationale
n° 01.46.90.09.60
du lundi au vendredi de 10h à 19h

Apel de la Sarthe
☎ : 02.43.74.32.10
E-mail :
apeldelasarthe@orange.fr

Le site Internet www.apel.asso.fr
Conçu pour répondre à toutes questions concernant l'éducation et la scolarité des enfants

Le Service ICF au MANS
Service d'Information et Conseil aux Familles

Le coût annuel est de 20.50 € comprenant la cotisation familiale de 18.50 € et la cotisation pour l'APEL de l'établissement de 2.00€